

## Arrêtés ministériels

**A.M., 2014**

### Arrêté numéro AM 0017-2014 du ministre de la Sécurité publique en date du 12 juin 2014

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire et une nouvelle prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre relativement aux inondations survenues du 5 au 9 avril 2014, dans des municipalités du Québec

LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,

VU l'arrêté du 10 avril 2014 par lequel le ministre de la Sécurité publique a mis en œuvre le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents afin d'aider notamment les particuliers, les entreprises et les municipalités qui ont subi des dommages en raison des inondations survenues du 5 au 9 avril 2014;

VU l'annexe jointe à cet arrêté du 10 avril 2014 qui énumère les municipalités pouvant bénéficier de ce programme;

VU l'arrêté du 30 avril 2014 par lequel la ministre a élargi le territoire d'application de ce programme pour comprendre d'autres municipalités et a prolongé sa période d'application jusqu'au 24 avril 2014;

VU l'article 109 de la Loi sur la sécurité civile (chapitre S-2.3) qui permet, au besoin, au ministre responsable de l'application d'un programme d'en élargir le territoire concerné et d'en prolonger la période d'application;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires n'ont pas été désignés aux arrêtés précités, ont relevé des dommages, en raison d'inondations survenues du 5 avril au 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT que des municipalités, dont les territoires n'ont pas été désignés aux arrêtés précités, ont engagé des dépenses additionnelles à leurs dépenses courantes pour diverses mesures préventives, d'intervention et de rétablissement relatives à la sécurité de leurs citoyens, en raison d'inondations survenues du 5 avril au 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités et à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Le Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents mis en œuvre le 10 avril 2014 relativement aux inondations survenues du 5 au 9 avril 2014, dans des municipalités du Québec, et dont le territoire a été élargi à d'autres municipalités et la période d'application a été prolongée jusqu'au 24 avril 2014 par arrêté le 30 avril 2014, est de nouveau élargi afin de comprendre les municipalités énumérées à l'annexe jointe au présent arrêté et sa période d'application est de nouveau prolongée jusqu'au 30 mai 2014.

Québec, le 12 juin 2014

*La ministre de la Sécurité publique,*  
LISE THÉRIAULT

### ANNEXE

Municipalité	Désignation
<b>Région 01 — Bas-Saint-Laurent</b>	
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	Paroisse
Saint-Pacôme	Municipalité
Saint-René-de-Matane	Municipalité
<b>Région 02 — Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>	
Albanel	Municipalité
Dolbeau-Mistassini	Ville
Girardville	Municipalité
Saint-David-de-Falardeau	Municipalité
Saint-Félicien	Ville
Saint-Stanislas	Municipalité

Municipalité	Désignation	Municipalité	Désignation
<b>Région 03 — Capitale-Nationale</b>		<b>Région 12 — Chaudière-Appalaches</b>	
Saint-Tite-des-Caps	Municipalité	Armagh	Municipalité
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Paroisse
Shannon	Municipalité	Saint-Adrien-d'Irlande	Municipalité
<b>Région 04 — Mauricie</b>		Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	Municipalité
La Tuque	Ville	Saint-Frédéric	Paroisse
<b>Région 05 — Estrie</b>		Saint-Jean-de-Brébeuf	Municipalité
Saint-Herménégilde	Municipalité	Saint-Julien	Municipalité
Stoke	Municipalité	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Municipalité
<b>Région 07 — Outaouais</b>		Saint-Paul-de-Montminy	Municipalité
Denholm	Municipalité	Sainte-Clotilde-de-Beauce	Municipalité
Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	<b>Région 14 — Lanaudière</b>	
Montcerf-Lytton	Municipalité	Chertsey	Municipalité
Pontiac	Municipalité	La Visitation-de-l'Île-Dupas	Municipalité
Ripon	Municipalité	L'Épiphanie	Ville
<b>Région 08 — Abitibi-Témiscamingue</b>		Notre-Dame-des-Prairies	Ville
Amos	Ville	Saint-Michel-des-Saints	Municipalité
Duparquet	Ville	Saint-Zénon	Municipalité
Senneterre	Ville	Sainte-Julienne	Municipalité
Trécesson	Canton	<b>Région 15 — Laurentides</b>	
<b>Région 09 — Côte-Nord</b>		Mont-Laurier	Ville
Sept-Îles	Ville	Val-David	Village
<b>Région 10 — Nord-du-Québec</b>		<b>Région 16 — Montérégie</b>	
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James	Municipalité	Saint-Zotique	Municipalité
<b>Région 11 — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>		<b>Région 17 — Centre-du-Québec</b>	
Nouvelle	Municipalité	Ham-Nord	Canton
		Saint-Pierre-Baptiste	Paroisse
		61678	